Vœux au personnel municipal de Nérac
Espace d'Albret
8 janvier 2016

Merci Monsieur le Directeur Général des Services pour vos bons vœux, et à mon tour, j'adresse à chacun de vous mes vœux les plus sincères de bonheur et de réussite dans les projets qui vous sont chers.

Je présentais hier dans cette même salle mes vœux à la population devant un public très nombreux. J'ai essayé de présenter de façon réaliste ce qui nous attend en 2016.

Alors qu'est-ce qui nous attend ? Pour les élus, et donc par ricochet pour les services municipaux, indéniablement, le défi à relever sera celui d'une adaptation sévère des collectivités aux contraintes financières qui nous sont imposées par l'Etat. Vous pourriez me demander ce qu'il y a de nouveau dans ce domaine ? Ce qui est nouveau, c'est que depuis cette année, nous connaissons le montant de la baisse des dotations de l'Etat jusqu'en 2017. Juste deux chiffres, et ce seront presque les seuls de la soirée, mais ils sont parlants : en 2013, qui est la dernière année de gel de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la ville de Nérac a touché 1,4 M€. Depuis, elle diminue progressivement pour tomber à 900 000 € en 2017. Cette forte baisse de la DGF est totalement inédite dans l'histoire des collectivités locales et nécessite un changement complet de nos modes de réflexions à la fois dans nos stratégies financières et dans nos politiques publiques.
Jamais les élus locaux ne se sont trouvés face à une telle situation. Jamais.
En effet, les ressources des communes sont de trois ordres : les dotations de l'Etat, les impôts, l'emprunt pour l'investissement.
Les dotations, nous en avons parlé, elles baissent dramatiquement. Les taux d'imposition, nous nous sommes engagés, à Nérac, à ne pas les augmenter. Et ils n'ont pas augmenté depuis 2008. Nous tiendrons jusqu'en 2020. L'emprunt, nous avons décidé de le limiter à 2 M€ pour la totalité du mandat. Donc au total, nous avons des ressources en baisse sur la durée du mandat.
Les collectivités, contrairement à l'Etat, ne peuvent pas générer de déficit budgétaire. Pour une commune, chaque euro dépensé correspond à un euro de recette.
Et enfin à Nérac s'ajoute une problématique qui est propre aux petites villes en milieu rural, celle des charges de centralité. C'est quoi les charges de centralité ? C'est le fait que les Néracais seuls payent toute une série d'équipements qui servent à tout le territoire, pendant que les habitants des communes alentour en profitent sans que cela ne leur coûte le moindre euro sinon le carburant pour s'y rendre : je pense à l'Espace d'Albret avec sa salle de spectacle et sa médiathèque, aux équipements sportifs avec 8 terrains de sport, 2 gymnases, 2 dojos, je pense à la piscine, dont chaque entrée d'un baigneur d'où qu'il vienne coûte 6 € aux contribuables néracais. Nous évaluons ces charges de centralité chaque année entre 2 et 3 millions d'euros.
A ce contexte s'ajoutent les contraintes imposées et qui ont un coût très malvenu : la regrettable réforme des rythmes scolaires, mal compensée par l'Etat même si le fond

d'amorçage a été reconduit, la fin de l'instruction des permis de construire, qui a nécessité deux embauches, une à la Mairie, une à la CCVA, la mise en accessibilité des bâtiments publics, l'inflation des normes de tous types.
Un simple gel des dotations de l'Etat comme c'était le cas jusqu'en 2013 aurait permis de faire face, certes avec des efforts, mais au final sans grandes difficultés : les différentes politiques d'économies engagées à Nérac en 2008 y auraient suffi. Avec cette baisse mortifère des dotations de l'Etat, les choses se compliquent singulièrement et nécessitent d'aller beaucoup plus loin dans les économies à réaliser.
Les choix seraient assez simples s'il suffisait d'actionner un seul levier pour les réaliser de façon miraculeuse. Mais malheureusement, ce n'est pas le cas, et il va falloir activer tous les leviers.
Le premier levier, le plus simple et le plus visible, c'est la diminution de l'investissement. A Nérac, il va subir une baisse drastique jusqu'en 2020. Lors de son dernier mandat, mon prédécesseur avait investi environ 12 millions d'euros. Lors de mon premier mandat, il en a été de même, en gardant un niveau d'endettement largement inférieur aux communes de la même taille que Nérac. Durant le mandat actuel, l'investissement va chuter à 4 millions d'euros environ, soit une baisse de 66 %. C'est peu de dire que les choix vont être douloureux, quand on connait l'importance du patrimoine municipal à entretenir. Quel avenir pour le Château, pour la Maison des Conférences, pour le centre Haussmann, pour le centre Samazeuilh ?
Le second levier, c'est la baisse des dépenses de fonctionnement.
Aujourd'hui, il n'y a plus de sujets tabous, à supposer qu'il y en ait eu auparavant. Dans tous les domaines, il va falloir optimiser nos recettes et réduire nos dépenses.
D'ores et déjà, il vous faudra baisser les dépenses courantes de 2% par an sur la durée du mandat. Ce n'est pas soumis à discussion.
La masse salariale de la commune devra quant à elle être stabilisée durant tout le mandat à son niveau de 2015. Jusque-là, aucune commune n'a réussi à le faire sur une si longue durée à périmètre constant de compétences. C'est dire là aussi les choix qui devront être faits.
Enfin il nous faudra aussi ouvrir le débat sur les subventions aux associations, sur nos tarifs municipaux, que ce soit ceux de la programmation culturelle, de la restauration scolaire, des divers droits de places, sur la taxe sur les logements vacants, sur la possibilité de revenir sur certaines gratuités. Sur tous ces sujets, un travail d'orfèvre important attend les élus et les services, afin de conserver de l'équité dans nos choix tout en atteignant les objectifs d'économies.
Voilà la potion amère que je vous propose, sans plaisir, bien évidemment, mais sans trembler non plus car nous n'avons pas le choix.

Alors je le vois bien, ou en tout cas je l'imagine, vous vous dites : il parle de ses trucs, toujours pareil, mais quand est-ce qu'il va nous parler des 35 h ?
Et bien maintenant.
En France depuis 2000, la durée légale du temps de travail est de 1607 heures annuelles. Et bien mon avis personnel, c'est qu'il va falloir s'en approcher. Pourquoi et comment ?

Pourquoi ?
Parce que les premiers calculs que nous avons à notre disposition, qui tiennent compte du temps réel de travail de chaque agent, nous montrent que passer à 35 heures nous permettraient de récupérer l'équivalent de 5,75 temps pleins. Un temps plein coutant environ, charges comprises 35 000 €/an, nous récupérerions 201 000 € de force de travail par an sans embauche. Ce n'est pas négligeable. Mais ce calcul, ce n'est pour l'instant que de la mathématique un peu basique. Il va falloir l'affiner et voir service par service ce que cela donne, car l'objectif, ce n'est pas de mettre le bazar pour au final aucun gain pour la collectivité. Les contraintes professionnelles ne sont pas les mêmes chez les ATSEM, aux services techniques, à l'entretien des bâtiments ou dans les services administratifs, culturels ou à la piscine. Il va donc falloir regarder tout cela de près.
J'en viens au comment ?
L'année 2016 sera l'année de la discussion. Cela veut dire qu'il n'y aura pas de changements. Votre temps de travail et vos congés resteront les mêmes. Si la démarche devait aboutir, elle serait donc effective au 1er janvier 2017.
Quand je dis année de la discussion, je veux dire qu'il ne s'agira pas d'un travail uniquement des élus sur un coin de table ou dans un bureau fermé. Je suis prêt à un travail partenarial avec les services et les représentants du personnel. J'espère que nous saurons sortir du rapport de force à mon sens un peu périmé entre le gentil salarié qui doit résister au méchant employeur.
Je suis bien conscient que cette idée d'accéder aux 35 heures peut apparaître agaçante, pénible, irritante. Mais il faut la relativiser aussi au regard du contexte que j'ai décrit, tout en mesurant ce que vous conserverez.
Je veux que ce soit bien clair : dans mon esprit, il n'y a aucune intention de jeter l'opprobre sur des fonctionnaires qui se la couleraient douce en travaillant moins que d'autres fonctionnaires ou que dans le secteur privé. Jamais je ne tomberai, ni en privé ni en public, dans la stigmatisation de votre statut et d'avantages que vous avez pu acquérir dans une période faste.
Je suis fonctionnaire, je sais ce qu'est le gel du point d'indice depuis 8 ans, je connais le salaire de chacun de vous.
Vous savez par ailleurs –enfin je l'espère- que chaque fois que l'occasion m'en est donnée, je valorise la qualité du service au public que vous rendez.
Voilà dans quel état d'esprit j'aborde cette question du temps de travail pour l'année qui s'ouvre. Aucune décision n'est prise, tout est sur la table de la discussion. J'espère pouvoir compter sur la responsabilité de chacun, dans des moments qui sont d'une difficulté jamais connue et qui ne dépendent pas directement de nous.
Voilà les quelques points que je souhaitais aborder ce soir.

Comme tous les ans, vous aurez avec votre bulletin de salaire du mois de janvier mon discours de vœux à la population car il contient les projets qui nous concernent tous.
Bonne année 2016 à chacun de vous !
Et vous avez le droit cette année de ne pas m'applaudir !